

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier

Le mot du directeur

L'année 2024 s'est déroulée dans un contexte instable, marqué notamment par les émeutes de mai, qui ont fragilisé des équilibres sociaux déjà précaires. Elles ont accéléré des mouvements qui étaient déjà en cours : retour à la terre, pression accrue sur les terres disponibles, recherche de sécurité foncière en particulier.

Dans ce contexte, l'ADRAF a poursuivi sa mission, tout en adaptant son action aux réalités du terrain. L'agence a notamment renforcé son accompagnement auprès des GDPL et des propriétaires coutumiers, en apportant des clarifications sur le statut du foncier et en répondant aux inquiétudes nées d'informations parfois erronées circulant durant la période des troubles.

En 2024, l'ADRAF a acquis 1 906 hectares répartis sur sept propriétés, pour une valeur estimée à 350 millions F CFP et une dépense réalisée de 48 millions F CFP. Deux attributions ont été décidées au bénéfice de tribus, portant sur 2 300 hectares.

En fin d'année, le stock foncier atteignait 11 676 hectares, dont près de 3 000 avaient fait l'objet de décisions d'attribution par le conseil d'administration, en cours d'exécution. L'agence a également mené des actions de sécurisation de ses biens, comme à Poindimié, où les bâtiments antérieurement loués à l'ex MFR ont été remis en état après les dégradations subies.

Au-delà de ce bilan, 2024 a été une année de réflexion stratégique. Le conseil d'administration a engagé des travaux sur l'évolution des missions de l'agence. Trois orientations prioritaires ont émergé : un appui renforcé à l'installation agricole, le développement d'actions d'aménagement à visée productive ou environnementale, et une contribution accrue à la lutte contre les effets du changement climatique, notamment l'érosion du trait de côte.

Ces axes visent à inscrire davantage l'ADRAF dans les enjeux de souveraineté alimentaire et de résilience des territoires. Ces nouvelles orientations seront progressivement intégrées au socle des missions de l'agence, en complément du traitement des revendications foncières liées au lien à la terre.

Le directeur général

François Moe Waia

SOMMAIRE

4	Les chiffres clés 2024
5	Les actions foncières Les attributions foncières Les acquisitions foncières Le stock foncier Le traitement des revendications foncières La valorisation du stock foncier
14	Les actions de sécurisation foncière et d'appui au développement rural Périmètres locatifs agricoles L'appui à la sécurisation des terres coutumières Prévenir les conflits par l'information Travaux et aménagement des terres coutumières et la médiation
18	Coopération institutionnelle et communication L'expertise au service des collectivités Outils de communication
21	Les finances et l'organisation Le bilan financier Les dépenses Les ressources humaines Organigramme
24	Annexes

→ CHIFFRES CLÉS

ACQUISITIONS FONCIÈRES

7 décisions actées : **1 906,26 ha**

- En valeur : 350,2 MF
- En dépenses : 47,8 MF

9 offres de vente instruites (2 202 ha)

STOCK FONCIER

11 676 ha (+19,5%)

- 102 propriétés pour 75 dossiers
- 136 ha de périmètres locatifs

ATTRIBUTIONS FONCIÈRES

2 décisions d'attribution prises par le conseil d'administration : **2 300 ha**

6 procédures d'attribution lancées : **3 020 ha**

8 décisions du conseil d'administration en cours d'exécution au 31 décembre :

2 976 ha

- 2 décisions prises en 2024 : 2 300 ha
- 6 décisions antérieures : 676 ha

L'AGENCE



261 millions FCFP de dépenses réalisées



22 agents



20,1 équivalents temps plein (ETP)

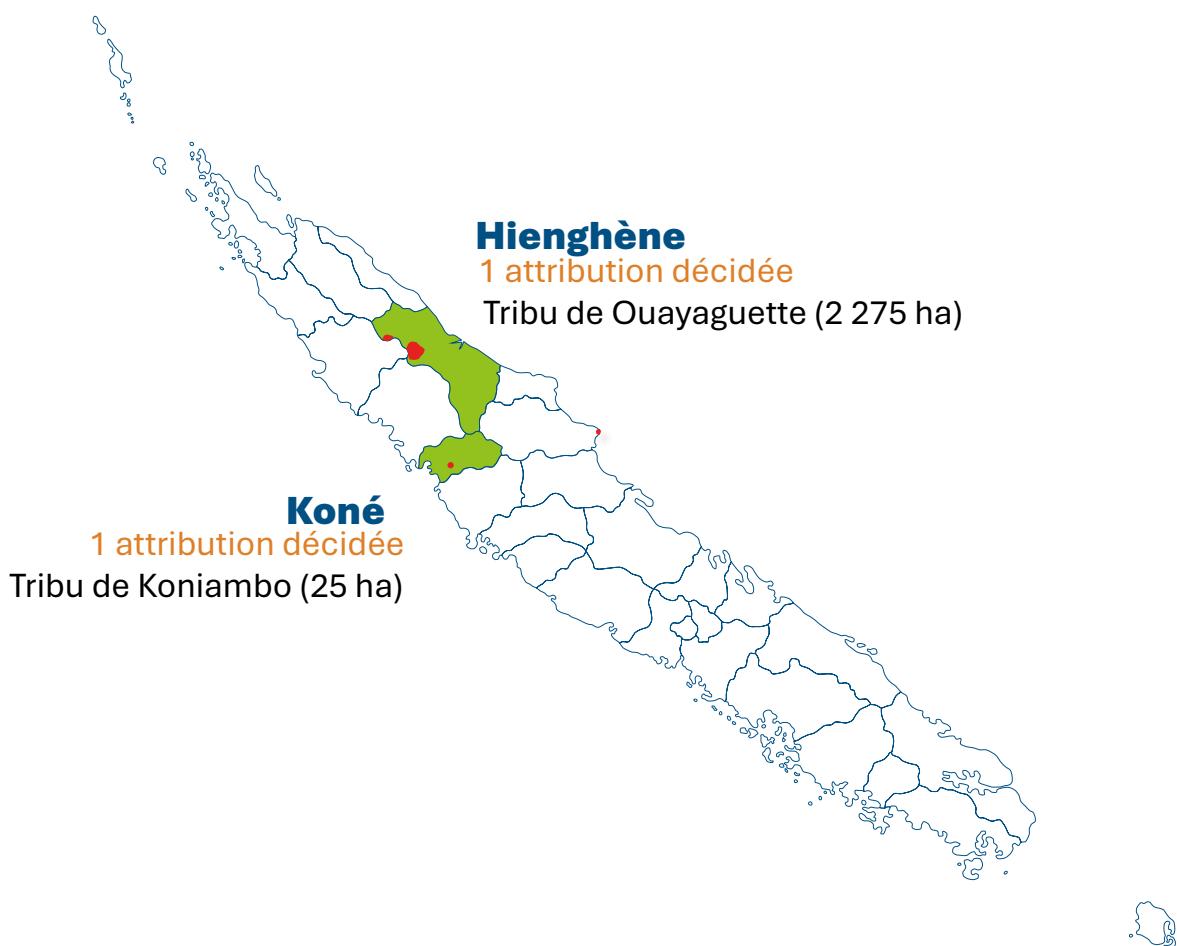
Les actions FONCIÈRES

Les attributions foncières

2 300 ha d'attributions décidées par le conseil d'administration

L'année a été particulièrement active en matière de finalisation de procédures d'attribution, avec plusieurs dossiers présentés aux instances, et sur lesquels le conseil d'administration a pu se prononcer favorablement.

En 2024, le conseil d'administration a décidé l'attribution de deux terrains au titre du lien à la terre, représentant une superficie totale de 2 300 hectares. Ces décisions ont concerné des stocks récemment acquis.



Par ailleurs, six nouvelles procédures d'attribution ont été lancées en 2024, couvrant une superficie totale de 3 020,23 hectares.

Aucun acte d'attribution n'a été signé au cours de l'année 2024.

Attributaire	Surface (ha)	Commune
Tribu de Koniambo	25	Koné
Tribu de Ouayaguette	2 275	Hienghène
2 300		

Les procédures d'attribution concernent en effet, dans la majorité des cas, deux exercices comptables entre la décision du conseil d'administration et la signature effective de l'acte.

A la fin de l'année, huit décisions d'attribution étaient en cours d'exécution, pour 2 976 hectares, à savoir les deux décisions prises en fin d'année auxquelles s'ajoutent six décisions d'attribution antérieures portant sur une surface de 676 hectares.

Les délais observés dans leur finalisation tiennent essentiellement à des facteurs techniques (divisions foncières en cours, délimitations du domaine public maritime) ou à des difficultés liées à la désignation du fondé de pouvoir habilité à représenter le GDPL lors de la signature de l'acte.

Ce sont donc 2 976 hectares qui sont dans le circuit d'attribution et qui pourront sortir du stock à court terme.

Les décisions d'attribution ainsi que les attributions actées sur les dernières années, en moyenne glissante sur deux ans, sont détaillées dans le graphique ci-dessous.



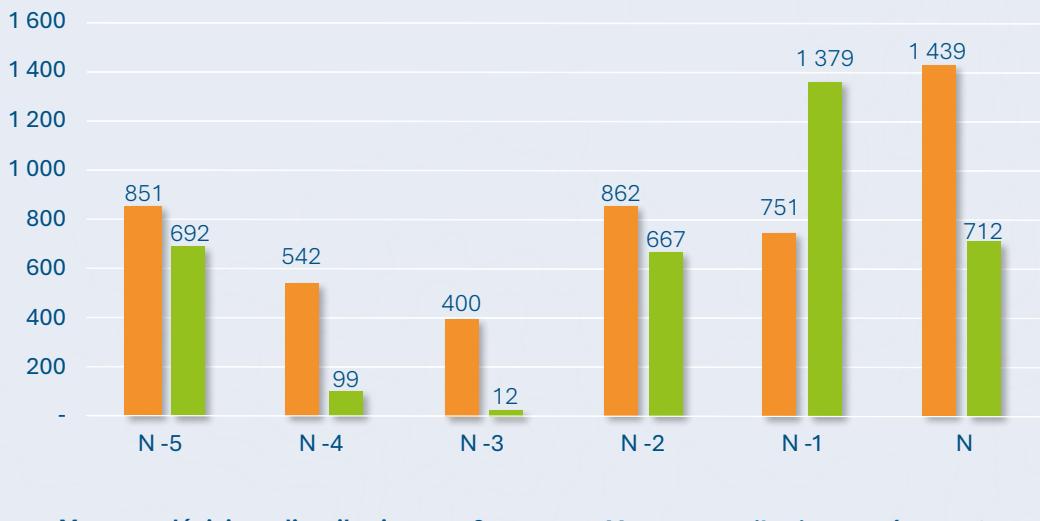
ATTRIBUTIONS FONCIÈRES PAR ANNÉES (HA)



ATTRIBUTIONS FONCIÈRES

moyenne glissante sur 2 ans en ha

N : 2024



■ Moyenne décisions d'attributions sur 2 ans

■ Moyenne attributions actées sur 2 ans

Les acquisitions foncières

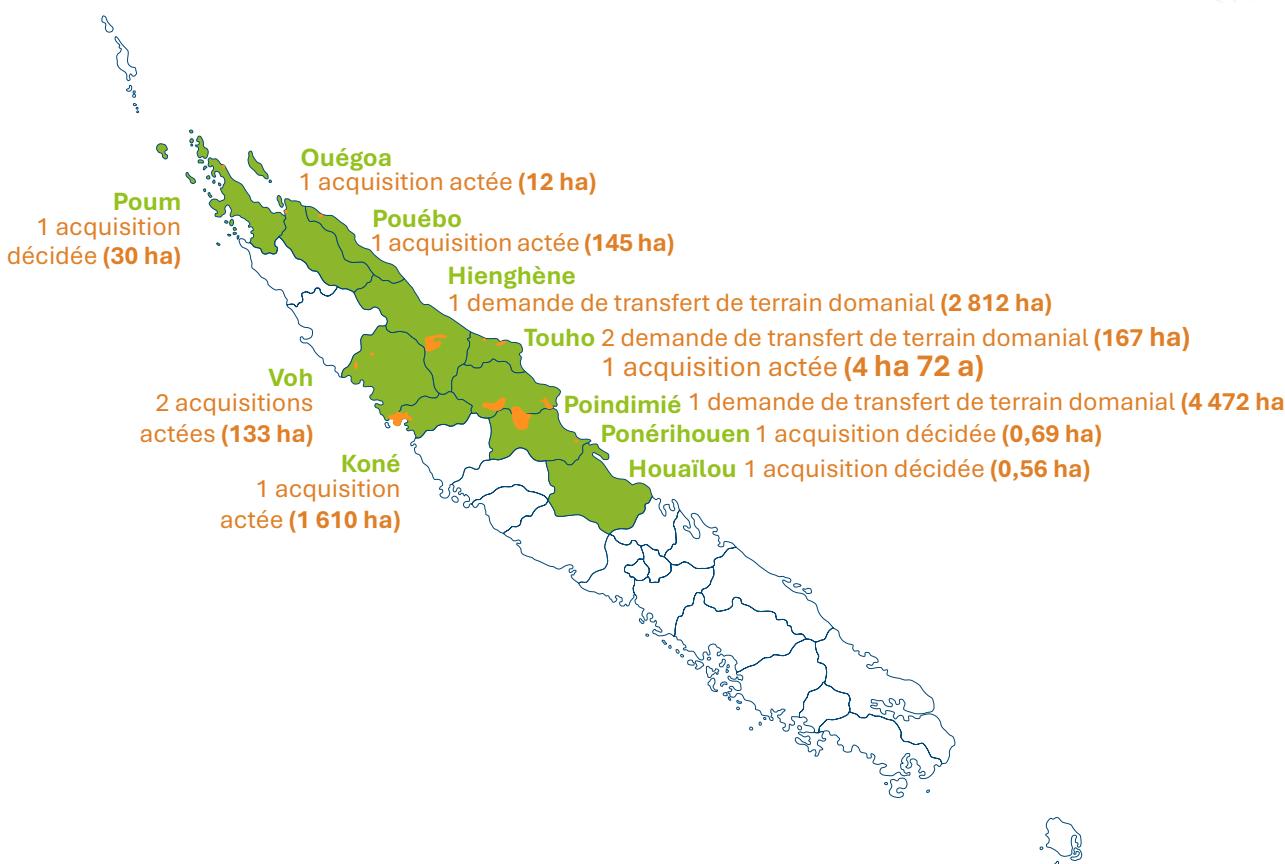
1 906 hectares acquis

En 2024, l'ADRAF a poursuivi ses efforts par l'acquisition de 1 906,26 hectares répartis sur sept propriétés, pour une dépense réelle de 47,8 millions de F CFP et une valeur comptable totale de 350,2 millions de F CFP.

Ces acquisitions, réalisées à la fois sur le marché privé et par transferts du domaine public, ont

concerné les communes de Voh, Koné, Ouégoa, Houaïlou, Touho et Pouébo.

Le conseil d'administration a, durant l'année, pris 4 décisions d'acquisition pour un montant total de 28,5 MF, et une superficie de 1 653,3 hectares. 2 décisions d'une superficie totale de 1 622 ha ont été actées dans l'année.



Commune	Surface (ha)	Cédant	Prix d'acquisition (FCFP)
Voh	25	Propriété privée	5 625 000
Voh	108	Propriété privée	35 000 000
Koné	1610	Propriété privée	0
Ouégoa	12,43	Propriété privée	7 200 000
Houaïlou	0,56	Nouvelle-Calédonie	0
Touho	4,72	Nouvelle-Calédonie	0
Pouébo	145,55	Nouvelle-Calédonie	0
1 906,26			47 825 000

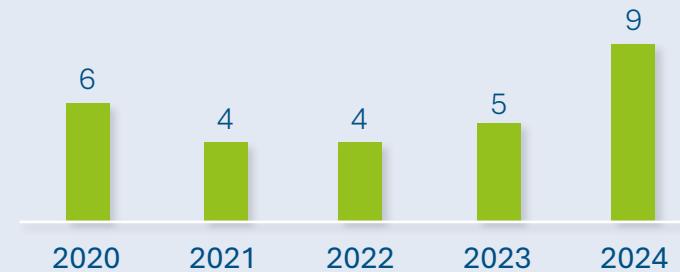


9 offres de ventes amiables reçues et instruites portant sur 2 202 ha

En parallèle, l'agence a instruit 9 offres de vente amiables reçues en 2024, représentant une superficie totale de 2 202 hectares.

Ces offres, émanant de personnes privées ou morales, font l'objet d'une analyse préalable au regard des orientations stratégiques de l'agence. Ce volume est en légère hausse par rapport à l'année précédente (5 offres en 2023).

Évolution du nombre d'offres de vente



5 demandes (7 451,4 ha) de transfert de terrains domaniaux

Le transfert de terrains relevant du domaine de la Nouvelle-Calédonie constitue la deuxième principale modalité d'acquisition foncière pour l'ADRAF.

Après instruction des revendications par l'agence, les demandes de transfert sont présentées au conseil d'administration qui peut décider de formuler une demande de cession auprès de la Nouvelle-Calédonie.

Ensuite, la Nouvelle-Calédonie examine la demande selon ses propres procédures et approuve ou rejette la demande de cession.

En 2024, cinq nouvelles demandes de transfert ont été formulées, portant sur une surface totale de 7 451,4 hectares (contre 718 ha en 2023). En cumul, ce sont désormais 10 378 hectares qui font l'objet d'une instruction par la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des demandes en cours portées par l'ADRAF.





133 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites

Le droit de préemption dont dispose l'ADRAF s'applique aux terrains à vocation agro-pastorale ou forestière, situés en zone rurale ou suburbaine. Les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les notaires dans ce cadre sont assimilées à des offres de vente.

En 2024, l'ADRAF a reçu et instruit 133 DIA, soit le niveau le plus bas enregistré depuis la création de l'agence en 1992. L'agence n'a pas exercé le droit de préemption en 2024.

L'activité du marché privé est en effet restée

particulièrement atone. La superficie totale échangée n'a représenté que 1 345 hectares, soit environ un tiers de la moyenne mobile observée sur les cinq dernières années (généralement comprise entre 3 000 et 3 500 hectares pour les terrains de plus de 5 hectares). En parallèle, seuls 34 dossiers de DIA ont été enregistrés pour cette catégorie de surfaces, alors que la moyenne annuelle se situe habituellement autour de 80 dossiers. Globalement, le marché foncier rural n'a atteint en 2024 que 40 % de son niveau moyen d'activité des cinq dernières années, confirmant un attentisme de la part des acteurs.



Le stock foncier

Les caractéristiques et enjeux du stock foncier

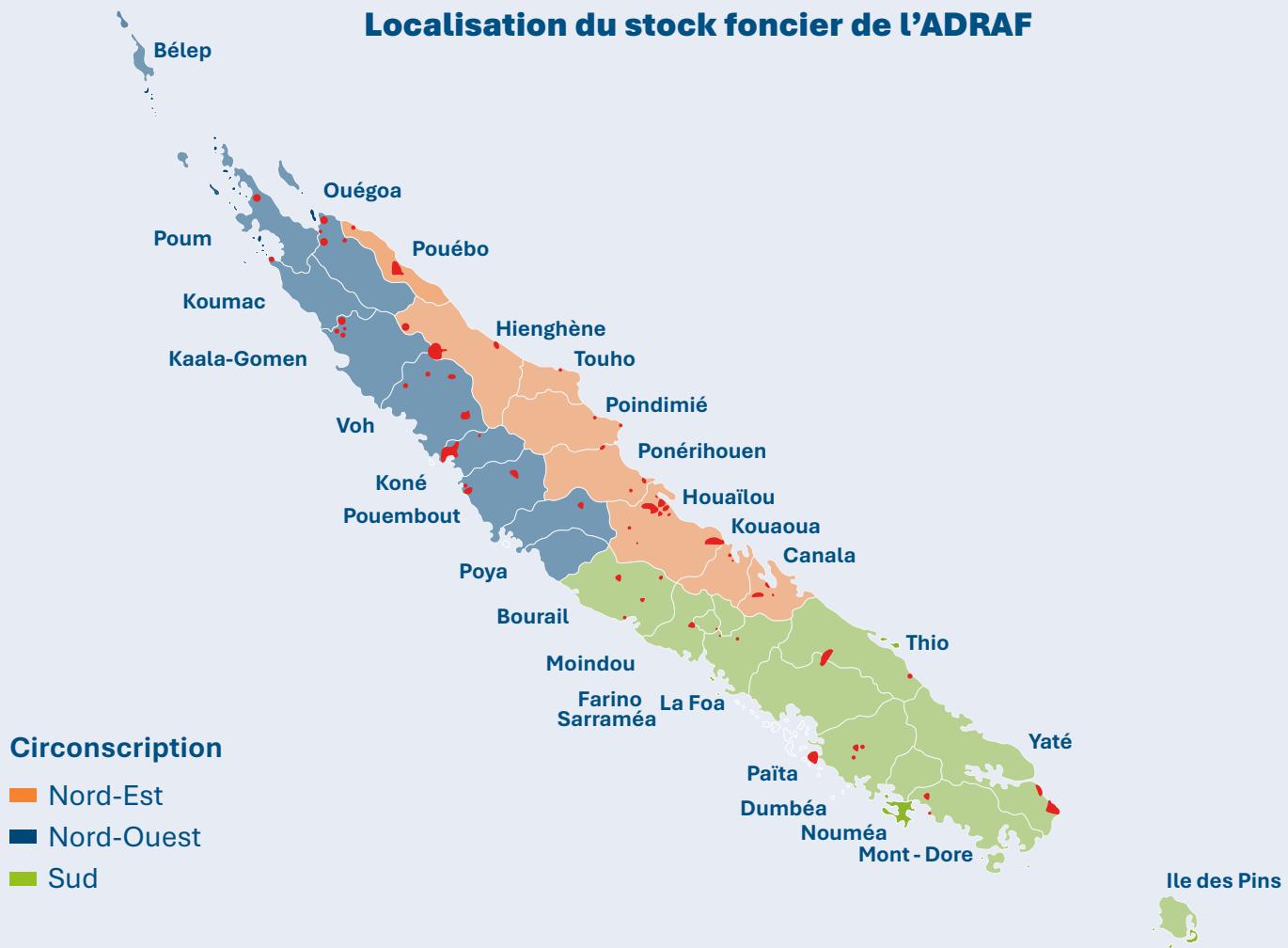
Au 31 décembre 2024, le stock foncier de l'ADRAF couvrait une superficie de 11 676 hectares, contre 9 769 hectares en 2023. Cette progression s'explique par les acquisitions actées au cours de l'année, représentant 1 906,26 hectares supplémentaires.

Actuellement, 2 976 hectares sont engagés dans des procédures d'attribution en cours d'exécution. Ces superficies devraient sortir du stock à court terme. Une fois ces attributions finalisées, le stock global redescendrait à environ 8 700 hectares.

Malgré cette hausse en surface, le stock a amorcé une baisse en nombre d'unités foncières. En 2024, l'agence détenait 102 propriétés, contre 104 en 2023, pour un total de 75 dossiers, contre 77 l'année précédente.



Localisation du stock foncier de l'ADRAF



Les enjeux sur le stock

La notion de stock dit « dur » a été introduite en interne afin de qualifier les terrains destinés à satisfaire la revendication foncière au titre du lien à la terre, mais pour lesquels les perspectives d'attribution à court terme sont faibles, en raison de différents coutumiers persistants ou de situations locales non stabilisées. Cette qualification permet de distinguer ces unités foncières du reste du stock, dont l'attribution peut être engagée sans obstacle majeur.

L'agence poursuit activement ses efforts pour réduire ce stock « dur » qui regroupe des propriétés anciennement intégrées à son patrimoine foncier et dont la mobilisation nécessite un accompagnement spécifique, souvent sur le long terme. En 2024, ce stock a légèrement

Origine du stock dur



diminué, atteignant 6 110 hectares, soit 66 % des dossiers, contre 68 % l'année précédente. Parmi cette surface, 3 490 hectares, soit 38 % du total, correspondent à des terrains acquis directement par l'ADRAF.



Ce stock « dur » doit être replacé dans la dynamique d'ensemble de l'action foncière menée par l'agence depuis sa création. Plus de 85 000 hectares ont été transférés à l'ADRAF à sa mise en place, auxquels se sont ajoutés 47 000 hectares acquis puis attribués, portant à près de 121 100

hectares les surfaces redistribuées depuis 1989. Le stock actuellement non attribué représente ainsi une part marginale, traitée avec exigence afin de garantir les conditions de sécurisation foncière nécessaires à sa valorisation.

Caractéristiques du stock foncier de l'ADRAF (en superficie)

Stock ADRAF par année d'acquisition en ha



Sur 75 dossiers, 46 relèvent du stock dur, 9 du stock foncier circulant et le reste en cours de procédure en vue d'une attribution.

4 sont des périmètres agricoles de l'ADRAF mis en location.

La sécurisation des locaux du terrain dit MFR à Poindimié

L'ex-propriété de la société « SOURY-LAVERGNE », située à Poindimié, était occupée jusqu'en fin 2023 par la Maison Familiale Rurale. À la suite des émeutes de mai 2024, de nombreuses dégradations ont été constatées sur le site, rendant sa sécurisation prioritaire.

En raison de la valeur du site et de son potentiel pour l'accueil d'activités de formation, notamment agricole, sur la côte Est, il a été jugé indispensable d'engager des travaux de remise en état afin de prévenir toute aggravation de la situation. Ces interventions ont porté sur la rénovation partielle des bâtiments et la pose de grilles de sécurité, pour un montant total de 1,6 millions F CFP. À cela se sont ajoutés des travaux complémentaires de nettoyage, l'installation d'un éclairage extérieur et la mise en place d'une signalétique.

Un gardiennage temporaire du site a été assuré par une société privée entre juillet et décembre 2024, dans l'attente du recrutement d'une personne pour assurer une présence régulière sur place et prévenir tout risque de nouvelles dégradations.



Le traitement des revendications foncières

Le nombre de revendications exprimées sur l'année est en légère hausse (31) par rapport à 2023 (23), tout en restant dans la tendance de ces dernières années, soit dans une fourchette entre 25 et 30 revendications par an.

Les demandes sont principalement concentrées autour du Grand Nouméa et au Nord (Est et Ouest). Une grande partie des revendications émane de structures qui n'ont pas bénéficié de la réforme foncière. Celles qui ont déjà obtenu des attributions cherchent à agrandir leurs espaces ou à les sécuriser.

Évolution du nombre de revendications enregistrées par l'ADRAF



Les revendications sont motivées par la reconnaissance de la légitimité foncière, ou des besoins spécifiques d'espace, ou encore contraintes par des phénomènes naturels tels que la montée des eaux du littoral comme à Touho.

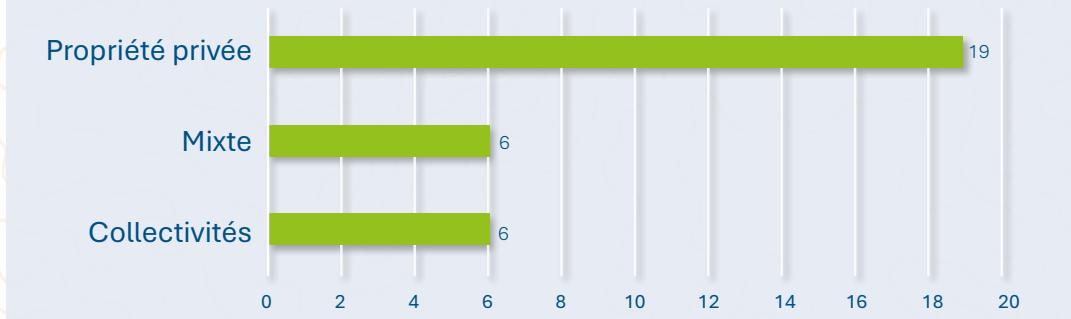
Les revendications sont généralement émises par les conseils des chefs de clans des tribus ou par les clans, parfois regroupés en GDPL. A nouveau cette année, 2/3 des revendications ont été portées par des entités claniques.

25 revendications exprimées en 2024 (soit 80%) sont des nouvelles revendications. On entend par « nouvelles revendications » celles dont la forme est nouvelle (composition du groupe demandeur

ou terrain ciblé). Ce phénomène est identique aux années précédentes.

La politique d'acquisition de l'ADRAF vise à pouvoir trouver une réponse aux revendications, en particulier aux revendications des clans en situation précaire dans leur tribu de résidence ; la réponse devant être susceptible de satisfaire un besoin d'installation, et de faire consensus coutumier lors du processus d'attribution. À titre d'exemple, on peut citer la revendication formulée par un clan de Pouébo, qui exprime le besoin de retrouver un terrain qui lui soit propre, afin de sortir d'une situation de précarité liée à son installation, depuis de nombreuses décennies, au sein de la tribu voisine.

Revendications par type de propriétés



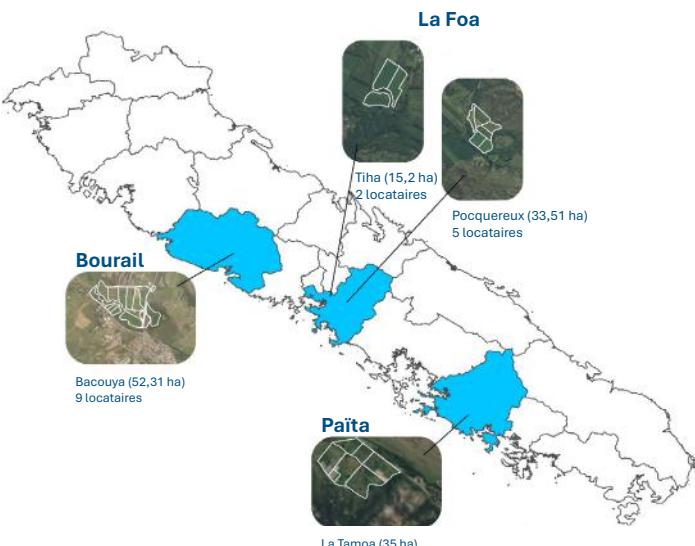
Les actions de SÉCURISATION FONCIÈRE ET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL

Périmètres locatifs agricoles

Les périmètres locatifs de l'ADRAF, acquis dans les années 1990 et 2000, ont été constitués dans l'objectif de mettre à disposition des exploitants des terres agricoles de qualité pour des cultures annuelles.

Ces quatre terrains, situés à Bourail, La Foa (deux sites) et Païta, sont composés de terres alluviales présentant de bonne qualité agronomique. Les exploitants y cultivent des produits maraîchers ou des grandes cultures (squash, pomme de terre, maïs) sur une surface totale d'environ 136 hectares. Les baux, d'une durée de sept ans, arriveront à échéance fin 2025.

L'agence intervient régulièrement pour assurer l'entretien de ces périmètres, pour garantir une exploitation optimale. En 2024, des améliorations ont été réalisées, notamment des travaux d'assainissement sur le périmètre agricole de la Tamoia ainsi que des réparations sur le réseau hydraulique pour un montant de 1,28 millions de francs.



Entre mai et décembre 2024, six locataires ont mis fin à leur contrat de location avec l'ADRAF. Dans trois cas, la résiliation s'explique par le départ en retraite. Un locataire a cessé son activité pour des raisons économiques, tandis que deux autres ont été victimes d'insécurité ne leur permettant plus de poursuivre sereinement leurs exploitations, notamment sur le périmètre de la Tamoia.

Par ailleurs, il a été constaté que certaines parcelles étaient surdimensionnées au regard des capacités d'exploitation des preneurs et de leurs débouchés commerciaux. Afin d'y remédier, des réductions de superficie ont été mises en oeuvre par le biais de conventions d'occupation précaire. Au 31 décembre 2024, 19 exploitants exploitaient au moins une parcelle.

L'année 2025 sera consacrée à la préparation des nouvelles mises en location de l'ensemble des parcelles, en tenant compte des contraintes actuelles sur la production agricole.

L'appui à la sécurisation des terres coutumières

Au-delà de ses missions d'attribution, l'ADRAF intervient au quotidien pour accompagner la mise en valeur des terres attribuées. Cet accompagnement prend la forme d'actions techniques, juridiques, voire d'intermédiation, visant à sécuriser les droits, prévenir les conflits et faciliter l'exploitation du foncier.

En 2024, cette action s'est poursuivie malgré le contexte particulier. De plus à la suite des émeutes du mois de mai, l'ADRAF a maintenu une présence active auprès de ses interlocuteurs coutumiers et institutionnels pour répondre aux inquiétudes, préciser les cadres fonciers et contrer les effets des discours erronés diffusés pendant la période de ces événements.

Actions de conseil et d'accompagnement

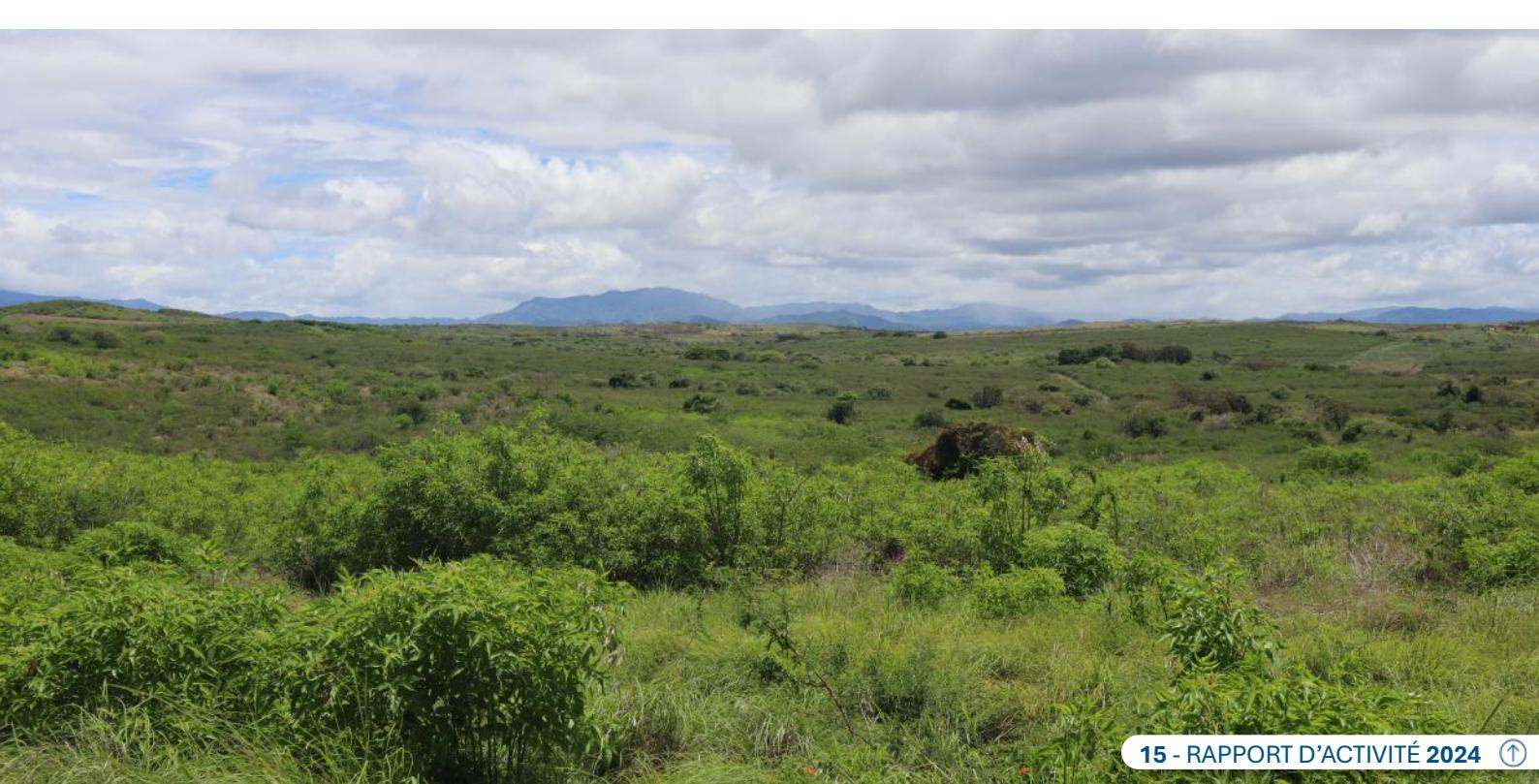
L'agence et ses circonscriptions délocalisées ont été sollicitées sur diverses questions relatives à tous les sujets en lien avec le foncier : succession, création de GDPL ou d'une société sur foncier coutumier, gestion financière, statut du foncier, impôt foncier, limites foncières....

Malgré la limitation des déplacements sur le terrain pendant trois mois, des réunions auprès des membres d'une centaine de structures ont pu être menées sur les sujets de gestion foncière ou de développement économique.

Quelques projets marquants sur lesquels l'agence est intervenue :

→ À Pouembout, l'agence a accompagné un propriétaire coutumier dans l'élaboration d'une convention de partenariat avec un éleveur. Cet accord a permis de formaliser les engagements réciproques en vue de développer un projet d'élevage commun sur 400 hectares. Il prévoit également un transfert progressif de savoir-faire de l'éleveur en activité vers les associés propriétaires. Le partenariat est établi pour une durée de dix ans.

→ À Moindou, un GDPL représentant les clans de la tribu, attributaire de terres dans les années 1990, dissout en 2009 pour non-paiement du passif de ses activités, fait l'objet d'un accompagnement de la part de l'agence, pour parvenir à trouver une solution notamment pour l'établissement d'actes coutumiers sur le foncier appartenant au GDPL dissout.



Prévenir les conflits par l'information et la médiation

L'ADRAF intervient régulièrement pour prévenir les conflits fonciers par l'information, l'explication des droits d'usage (au sein des clans et auprès des GDPL), et l'accompagnement dans la médiation coutumière. Des réunions d'information, des discussions multipartites permettent d'apporter des clarifications dans des contextes parfois sensibles. Plusieurs actions ont ainsi permis d'éviter ou de canaliser des litiges.

Entre août et décembre, l'agence a accompagné un GDPL de Poindimié de manière continue sur différents aspects : sécurisation foncière, explication des actes de cession avec un retour sur les processus d'attribution mis en oeuvre

dans le passé par l'ADRAF. Cela a permis de désamorcer un conflit naissant.

D'autres situations, plus anciennes et plus sensibles, nécessitent un accompagnement spécifique, comme en témoigne le conflit foncier opposant deux familles d'une tribu au sujet de limites foncières. En mars 2023, l'une d'elles, soutenue par la chefferie, a sollicité l'ADRAF pour faire reconnaître ses droits d'occupation. Les tensions se sont accrues, avec des refus de départ et des menaces. Une démarche de délimitation en 2024 a été engagée pour clarifier les droits et apaiser les tensions.



Focus sur les locations sur terres coutumières en 2024

L'ADRAF a recensé un peu moins de 14 000 hectares de terres coutumières louées par bail et au moins autant sont mis à disposition par autorisation coutumière orale ou écrite.

En 2024, 4 baux ont débuté pour un total loué de 200 ha. Avec les émeutes, 2 de ces locations sont en suspens en raison de tensions locales.

Exemples de mises à disposition :

→ À Koné, l'agence a été sollicitée pour faire le lien entre un investisseur (Total Energie Libre) et un GDPL en vue de l'implantation d'une ferme photovoltaïque. L'équipe topographique est intervenue sur l'année 2024 pour délimiter la parcelle qui sera jointe à l'acte coutumier et au bail formalisant la mise à disposition.

→ À Boulouparis, un propriétaire coutumier a réservé une zone de 175 ha pour les mettre en location pour de l'élevage. Il souhaitait délimiter des lots pour pouvoir les louer à des personnes désireuses de s'installer ou d'étendre leur activité d'élevage. L'ADRAF a aidé ce propriétaire coutumier à délimiter 5 parcelles, la superficie de ces parcelles varient de 20 et 50 ha. Deux jeunes du clan vont débuter leur installation dans ce périmètre en 2025.

Travaux et aménagement des terres coutumières

Le financement de travaux d'aménagement

L'agence est intervenue essentiellement en soutien de projets agricoles sur terres coutumières pour un montant total de 9,3 MF. Pour 3 GDPL, l'appui de l'agence a permis la réalisation de barrières destinée à sécuriser les projets d'élevage en place ou en cours d'installation. L'agence a accompagné un GDPL dans l'aménagement de son terrain en ouvrant une piste interne pour soutenir la mise en défens des terres du GDPL soumis aux risques naturels pour une montant de 5,1 MF.

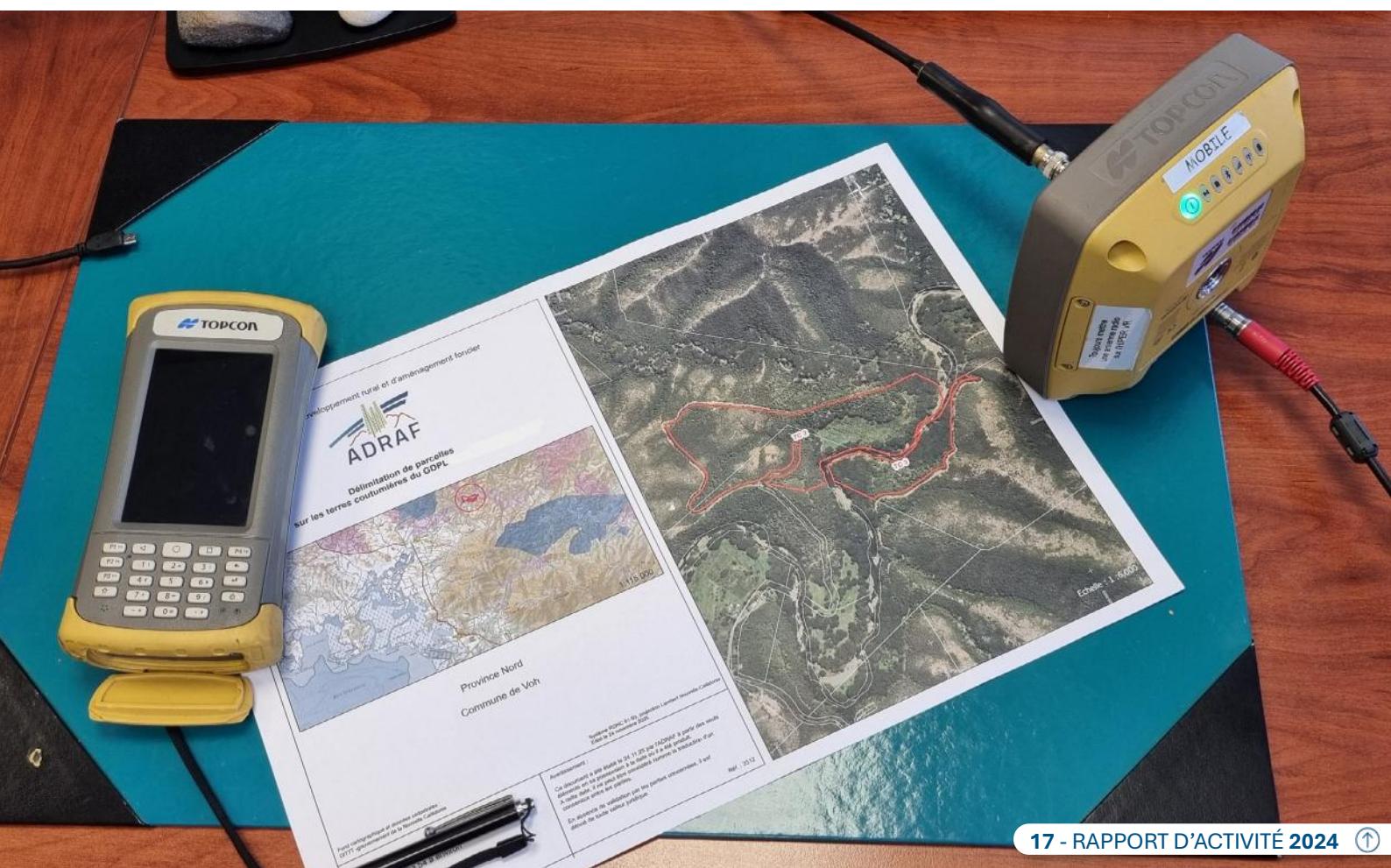


La réalisation de levés topographiques et de plans d'actes

L'équipe topographique de l'agence contribue activement à la sécurisation foncière en matérialisant les parcelles mises à disposition et en réalisant les plans accompagnant les documents de mise à disposition.

En 2024, elle est intervenue sur 31 dossiers, incluant l'établissement de plans parcellaires, la délimitation de parcelles dans le cadre de

partages coutumiers ou de servitudes, ainsi que des reconnaissances de limites sur le terrain. Ces interventions ont concerné principalement des GDPL, mais aussi des familles, des clans et des opérateurs privés. La brigade est composée d'un technicien géomètre supervisé par un ingénieur géomètre, avec l'appui des techniciens fonciers des circonscriptions.

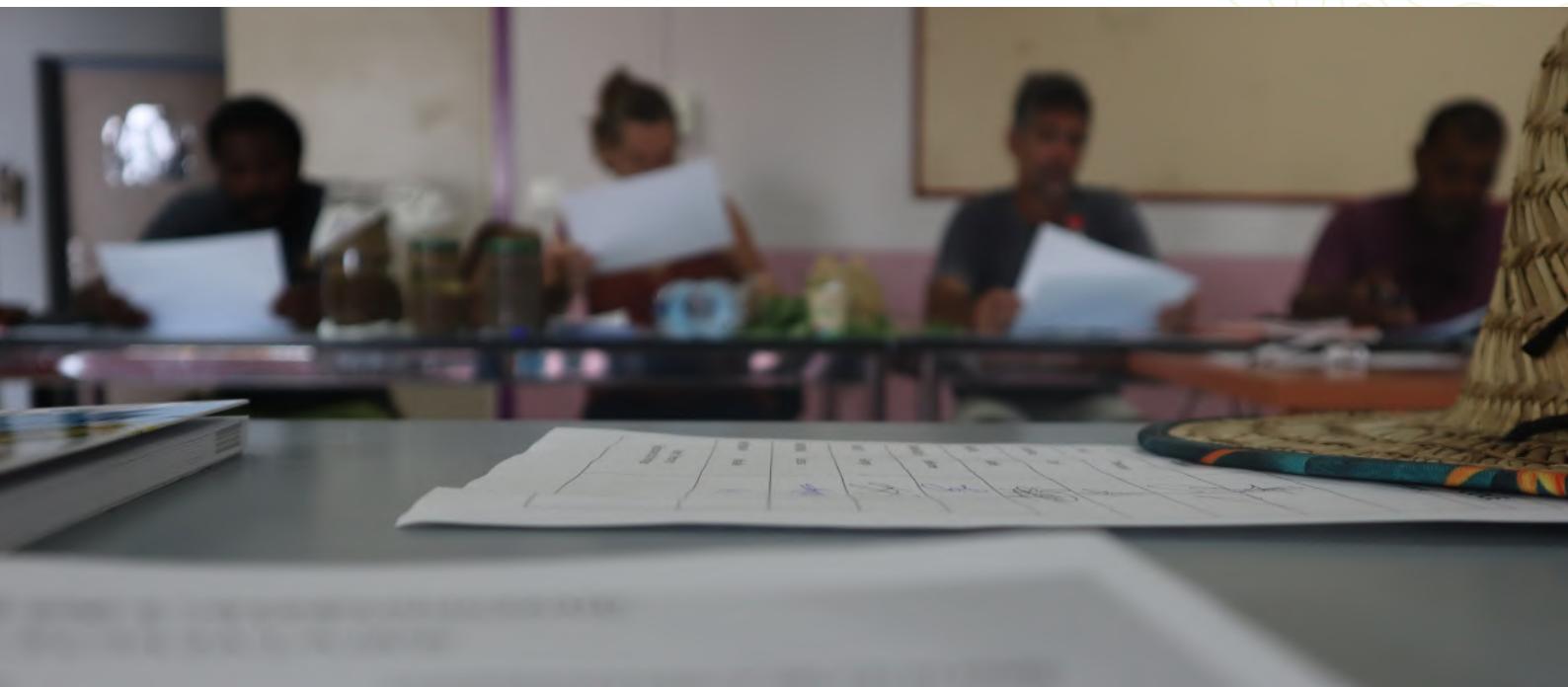


Coopération INSTITUTIONNELLE ET COMMUNICATION

L'expertise au service des collectivités

En parallèle de ses interventions de terrain, l'ADRAF est régulièrement sollicitée pour prendre part à des réflexions ou des démarches collectives portées par d'autres institutions, communes, services publics ou instances coutumières. Ces participations permettent à l'agence de faire valoir son expertise foncière dans des espaces

de dialogue plus larges, de contribuer à la construction de politiques publiques touchant directement aux enjeux fonciers, et de renforcer la coordination interinstitutionnelle autour de sujets transversaux (agriculture, climat, urbanisme, gouvernance des GDPL, développement des terres coutumières, etc.).



- Participation à l'animation de la nouvelle Charte bovine ; notamment les travaux visant à préserver la filière, fragilisée par une baisse de consommation et les effets de la crise économique.
- Participation à la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et au Forum calédonien sur le changement climatique (avril 2024).
- Animation de l'atelier Foncier au Forum de la relance économique organisé par la province des îles Loyauté à Lifou pour échanger sur les thèmes de l'agriculture, de la pêche et de l'autosuffisance alimentaire, sur le tourisme, l'environnement et le financement des secteurs économiques dans le contexte post-émeutes (septembre 2024).
- Participation à la Nuit du droit à l'université de Nouvelle-Calédonie en octobre 2024 pour répondre aux questions des étudiants sur les organismes ayant recours aux compétences en droit.
- Formation auprès d'agents OPT sur les problématiques communales foncières (novembre 2024).
- Participation aux commissions minières de Poya et Kaala-Gomen.
- Collaboration avec les conseils coutumiers des Aires.

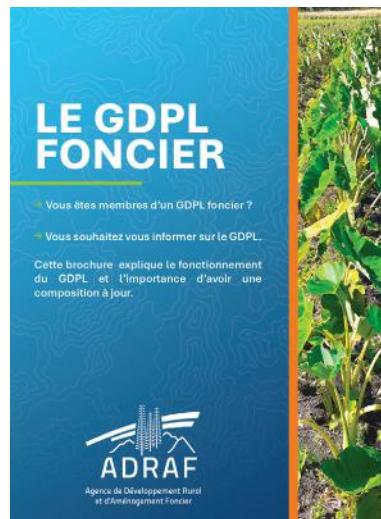
Outils de communication

Site internet

Le site a été entièrement mis à jour en novembre 2024, une première depuis 2021. Il a migré vers la plateforme Joomla 5 et un module de cartographie a été intégré.

Brochures

Les trois brochures « GDPL foncier », « Financer son projet sur terres coutumières » et « Formalisez vos droits fonciers » ont été mises à jour avec un contenu simplifié et un nouveau design plus clair et attractif.



Les finances et L'ORGANISATION

Le bilan financier

L'exercice 2024 a été clôturé en dépenses, hors stock foncier, toutes sections confondues, à 261 313 423 FCFP, et en recettes à 231 100 992 FCFP avec un résultat déficitaire de 30 212 431 FCFP.

Les dépenses

Actions foncières

Les **dépenses d'actions foncières** prennent en compte celles relatives aux acquisitions de terres, aux frais de géomètres, de notaires, de publicité foncière.

Un total de **47,8 MF CFP** a été engagé pour des acquisitions de terres, correspondant à un taux

d'exécution de 88% sur ce poste de dépenses initialement prévu à 54,5 millions de francs CFP. Ces 47,8 MF CFP représentent l'acquisition de 145,43 ha sur les 1 906,26 ha acquis par l'ADRAF en 2024 (transfert de la Nouvelle-Calédonie à titre gratuit).

Travaux d'aménagement

Les crédits alloués aux travaux d'aménagement ont été consommés à hauteur de **17,67 MF CFP**, correspondant à des interventions sur des terrains en location ou en stock, ainsi que sur des terres récemment attribuées à des GDPL dans le cadre de l'appui à leur valorisation.

Les dépenses de personnel s'élèvent à **144,16 MF CFP**, soit **55% des dépenses totales hors stock**. Elles sont restées proches des prévisions malgré un sous-effectif sur plusieurs mois. Sur les **25 postes budgétaires, 22 agents et 1 agent comptable** étaient en poste au 31 décembre, correspondant à **20,1 ETP**.

Le non-replacement immédiat lié à un départ et la vacance de poste du technicien de la circonscription Nord-Ouest ont généré des économies partielles qui ont été comblé par des dépenses non prévues relatives à des réformes sociales applicable durant l'année : revalorisation du plafond de la sécurité sociale, augmentation des taux pour les cotisations Humanis, revalorisation des prestations familiales, augmentation des taux de la CLR, augmentation des cotisations de la MDF, revalorisation du SMIC et du SMAG, augmentation supplémentaire du taux de la part salariale de la CLR.

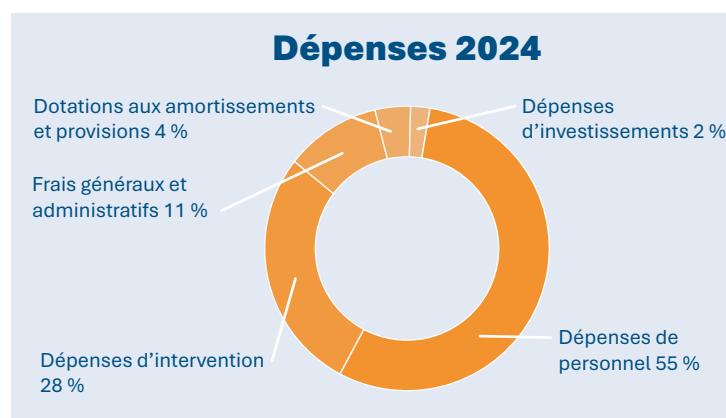
Les frais généraux et administratifs

Les dépenses de fonctionnement (énergie, fournitures, communication, déplacements, assurances...) ont été contenues à environ 28,5 MF CFP, contre une prévision de 33,2 MF CFP. La gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement a permis de limiter leur consommation.

Les indemnités viagères de départ (IVD) versées aux trois bénéficiaires restant du dispositif, ont consommé 98% de la ligne budgétaire prévue à cet effet.

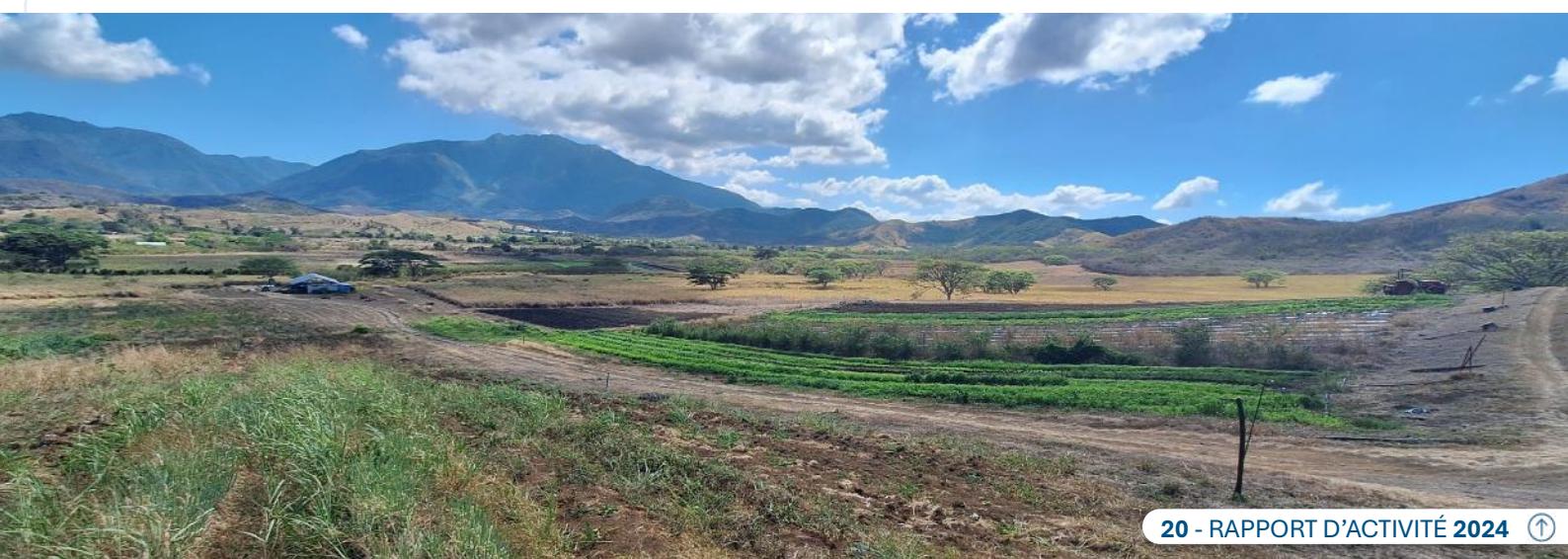
Les **investissements** réalisés en 2024 atteignent **5,76 MF CFP** pour un montant inscrit au budget de 5,8 MF CFP. Les dépenses d'investissement, qui représentent 2 % des dépenses globales hors stock, ont principalement porté sur des opérations de rénovation et d'équipement.

Elles ont permis la réalisation de travaux de réparation et de remplacement des gouttières dans les locaux de la circonscription Nord-Est,



le rehaussement d'un regard des eaux usées dans la circonscription Nord-Ouest, ainsi que le renouvellement de barrières périphériques dans cette même zone.

Elles ont également inclus l'acquisition de matériel informatique pour le siège, le renouvellement d'un véhicule de service, ainsi que le remplacement de mobilier et de plusieurs postes informatiques devenus obsolètes.

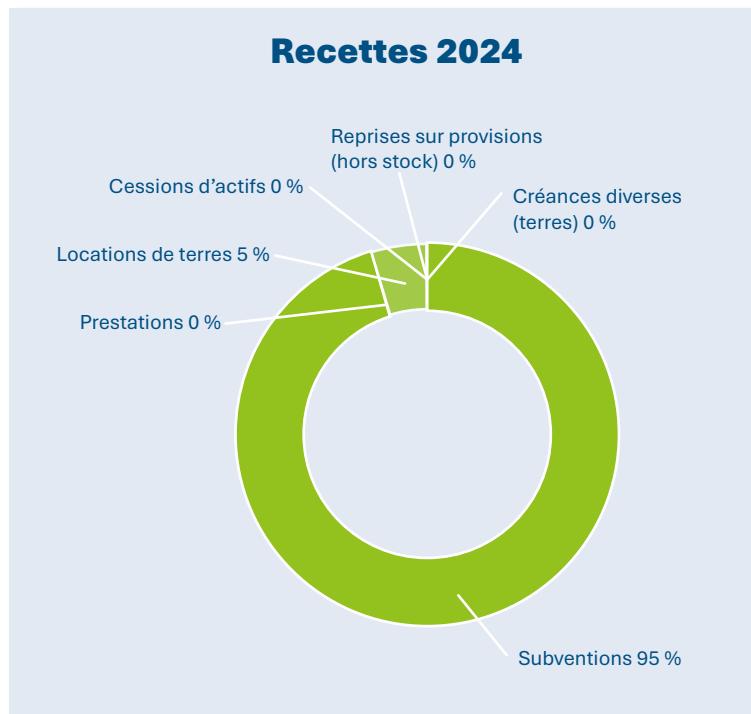


Les recettes

Les subventions des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer et de l'Agriculture, ont été versées à hauteur de 218 MF CFP. Elles représentent 95% des recettes réelles de l'ADRAF.

La subvention spécifique de la Nouvelle-Calédonie, d'un montant de 1,4 MF CFP, entièrement dédiée au financement des indemnités viagères de départ est intégralement reversée aux bénéficiaires concernés.

En 2024, les ressources propres de l'agence proviennent essentiellement des recettes générées par la location de terres et de biens immobiliers, des cessions ponctuelles d'éléments d'actifs, ainsi que de recettes non prévues initialement dans l'EPRD. Parmi ces ressources, les locations de terres constituent la principale source, avec un montant de 10,6 MF CFP.



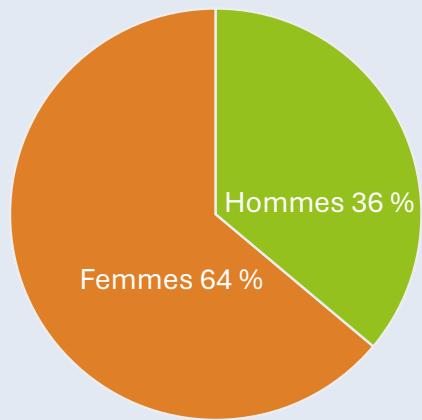
Les ressources humaines

Au 31 décembre 2024, l'ADRAF comptait un effectif total de 22 agents tous statuts confondus, auxquels s'ajoutait un agent comptable en adjonction de service, soit un total de 20,1

équivalents temps plein (ETP).

En dehors de l'agent comptable, le personnel se répartissait entre 16 contractuels et 7 fonctionnaires.

Répartition hommes/femmes

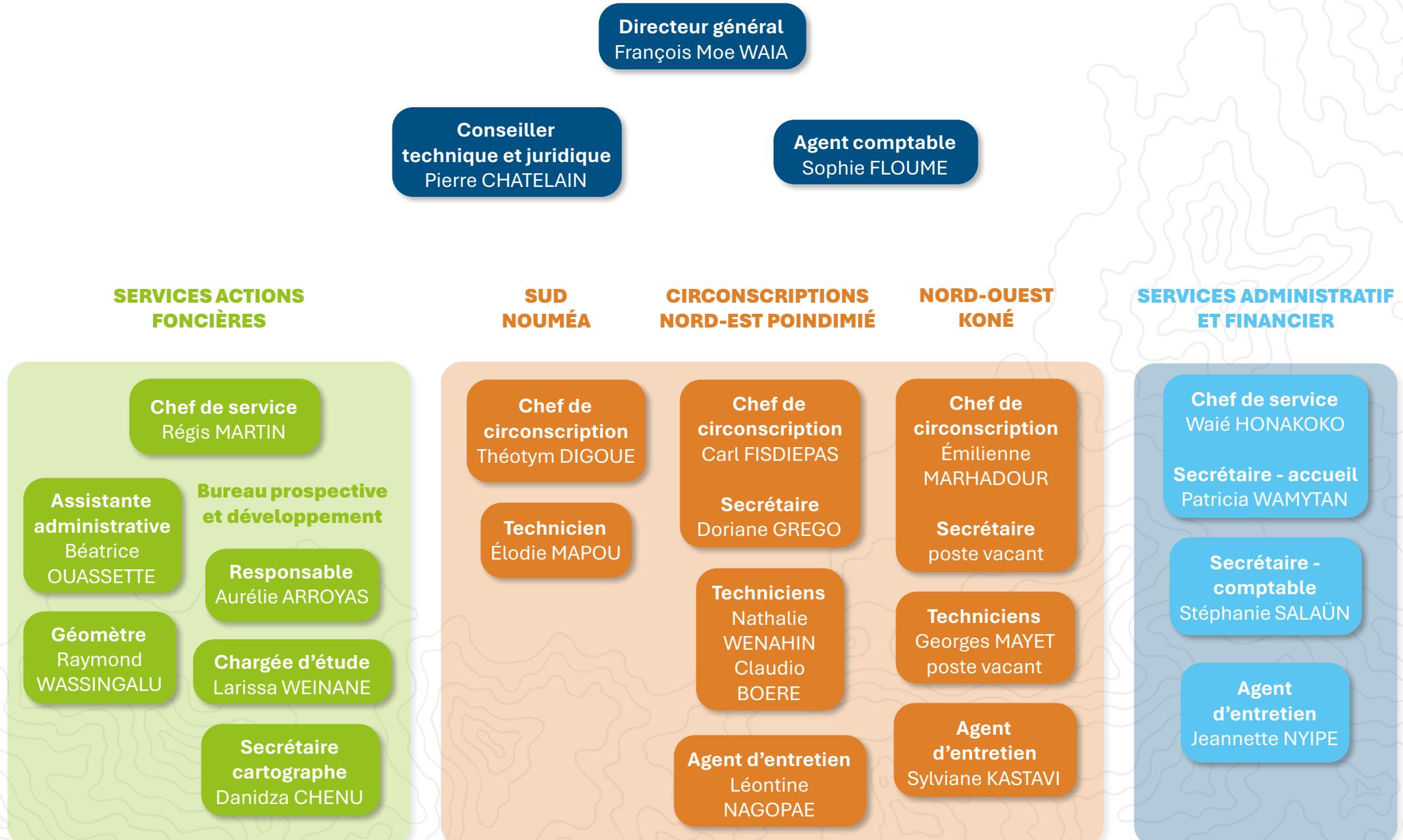


Le poste de technicien de la circonscription Nord-Ouest n'a pas été pourvu en 2024. Un premier recrutement a été lancé mais s'est avéré infructueux, conduisant à une relance de l'appel à candidatures en fin d'année pour une prise de poste prévue en mars 2025. En parallèle, le contrat d'une secrétaire de circonscription a pris fin en mars 2024.

Malgré les événements qui sont survenus en mai 2024 sur la Nouvelle-Calédonie, impactant le travail des agents aussi bien sur le terrain que sur la partie administrative, la majeure partie de l'activité a pu être maintenue par la mise en place d'une continuité de service au sein de la structure.

ORGANIGRAMME

au 31/12/2024



Annexe 1 : les instances délibératives et consultatives

1. Séance des instances, réunies en 2024

Conseil d'administration (2)

- 20 février 2024
- 21 novembre 2024

Comité de province Sud (0)

Comité de province Nord (1)

- 6 novembre 2024

Commissions foncières communales :

- Hienghène - 11 juin 2024
- Koné - 7 octobre 2024
- Houaïlou - 25 novembre 2024

2. Le renouvellement des mandats au sein des instances

Les instances de l'ADRAF comptent au total 342 mandats désignés ou élus au sein des instances, qui doivent être renouvelés tous les trois ans.

86 mandats ont été renouvelés en 2024 :

- ➔ 11 au conseil d'administration
- ➔ 10 aux comités de province
- ➔ 64 au sein des commissions foncières communales.

100 mandats vacants étaient en cours de renouvellement en fin d'année.

Annexe 2 : composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024

Président	Louis LE FRANC, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
Etat	Catherine MERCKX, commissaire déléguée de la République pour la province Sud Franck BUFFEL, directeur du service de l'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de la Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Calédonie	Ithupane TIEOUE Lionnel BRINON Emmanuelle KHAC
Sénat coutumier	Mahe GOWE Justin GAIA
Provinces	Sylvain PABOUTY, élu de la province Sud Victor TUTUGORO, élu de la province Nord Julienne LAVELLOI, élue de la province des Iles Loyauté
Organisations professionnelles agricoles	Guy MONVOISIN Jean-Christophe NIAUTOU Raynald WASHETINE
Membres avec voix consultatives	Isabelle RICHARD, commissaire du Gouvernement François-Xavier SAURIGNY, contrôleur général économique et financier Sophie FLOUME, agent comptable François Moe WAIA, directeur général

Annexe 3 : composition des comités de province au 31 décembre 2024

Comité de province Nord

Président	Victor TUTUGORO
Commissaire délégué de la République province Nord	vacant
Province Nord	Daniel GOA Wilfrid WEISS
Aires coutumières	Richard POIRAIRIWA – Aire Païci Camuki Carl TOURÀ – Aire Xârâcùù Albert WAHOULO – Aire Hoot Ma Whaap Gilbert NERHON – Aire Ajië-Arhö
Mairies	Barnabé PEBOU-HAMENE - AMNC Alcide PONGA - AFM
Profession agricole	Guy MONVOISIN vacant
Services de la Nouvelle-Calédonie	Léon WAMYTAN, secrétaire général
Membres avec voix consultative	Isabelle RICHARD, commissaire du Gouvernement François-Xavier SAURIGNY, contrôleur général économique et financier Nathaniel CORNUET, directeur DDE-E province Nord Sophie FLOUME, agent comptable François Moe WAIA, directeur général

Comité de province Sud

Président	Sylvain PABOUTY
Commissaire déléguée de la République province Nord	Catherine MERCKX
Province Sud	Lionnel BRINON Inès KOUATHE
Aires coutumières	Carl TOURÀ – Aire Xârâcùù John-Rock TINDAO - Aire Djubéa-Kapone Jean-Marie HOVEUREUX - Aire Ajië-Arhö
Mairies	Jean-Patrick TOURÀ - AMNC Patrick ROBELIN - AFM
Profession agricole	vacant vacant
Services de la Nouvelle-Calédonie	Léon WAMYTAN, secrétaire général
Membres avec voix consultative	Isabelle RICHARD, commissaire du Gouvernement François-Xavier SAURIGNY, contrôleur général économique et financier Nicolas PEBAY, directeur 3DT province Sud Sophie FLOUME, agent comptable François Moe WAIA, directeur général